

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/N/1/ARG/2  
22 octobre 2002

(02-5789)

---

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: espagnol

## **NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD**

### ARGENTINE

Conformément aux dispositions de l'article 63:2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), l'Argentine a notifié ses lois et réglementations relatives à la propriété intellectuelle dans les communications que sa Mission permanente a fait parvenir au Secrétariat les 29 mars, 17 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2000 ainsi que les 28 mai et 5 juin 2001, comme suit:

- On trouvera à l'annexe I les "Principales lois et réglementations consacrées à la propriété intellectuelle".
- On trouvera à l'annexe II, les "Autres lois et réglementations".

## ANNEXE I

### PRINCIPALES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS CONSACRÉES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

#### **Brevets**

- Décret n° 260/96 sur les brevets d'invention et les modèles d'utilité<sup>1</sup>  
Portant approbation du texte codifié de la Loi n° 24.481 modifiée par la Loi n° 24.572 et son règlement d'application.  
Publié au Journal officiel le 22 mars 1996.
- Loi n° 24.481 sur les brevets d'invention et les modèles d'utilité<sup>1</sup>  
Publiée au Journal officiel le 20 septembre 1995.
- Loi n° 24.572 sur les brevets d'invention et les modèles d'utilité<sup>1</sup>  
Publiée au Journal officiel le 23 octobre 1995.
- Résolution n° 3/99 de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) sur les demandes de brevets d'invention<sup>2</sup>  
Publiée au Journal officiel le 30 décembre 1999.
- Loi n° 24.425 – Organisation mondiale du commerce<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 5 janvier 1995.
- Loi n° 22.195 portant approbation de la Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de l'Acte de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et de l'Acte de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 1<sup>er</sup> avril 1980.
- Loi n° 17.011 portant approbation de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 17 novembre 1966.
- Décret n° 621/95 sur les brevets de médicaments<sup>1</sup>  
Publié au Journal officiel le 2 mai 1995.
- Décret n° 590 – Règlement d'application de la Loi sur les brevets d'invention et les modèles d'utilité<sup>4</sup>  
Publié au Journal officiel le 23 octobre 1995.

---

<sup>1</sup> Voir les documents IP/N/1/ARG/I/2 et Corr.1.

<sup>2</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/P/1.

<sup>3</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/C/1 – IP/N/1/ARG/I/1.

<sup>4</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/P/2.

### **Protection des droits des obtenteurs de nouvelles variétés végétales**

- Loi n° 24.376 portant approbation de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales – Acte de 1978 de la Convention UPOV<sup>5</sup>  
Publiée au Journal officiel le 25 octobre 1994.
- Loi n° 20.247 sur les semences et les créations phylogénétiques<sup>6</sup>  
Publiée au Journal officiel le 16 avril 1973.
- Décret n° 2.138/91 établissant la nouvelle réglementation de la Loi n°20.247 sur les semences et les créations phylogénétiques<sup>7</sup>  
Publié au Journal officiel le 1<sup>er</sup> novembre 1991.
- Résolution n° 631/92 du Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche – Portant approbation des règles de procédure pour l'inscription des variétés au Registre national de la propriété des cultures<sup>8</sup>  
Publiée au Journal officiel le 31 juillet 1992.

### **Protection des secrets commerciaux**

- Loi n° 24.766 sur la confidentialité des renseignements et des produits licitement sous le contrôle d'une personne et divulgués d'une manière contraire aux usages commerciaux honnêtes<sup>9</sup>  
Publiée au Journal officiel le 30 décembre 1996.
- Disposition n° 3.185/99 de l'Administration nationale des médicaments, des produits alimentaires et de la technologie médicale (ANMAT)<sup>10</sup>  
Publiée au Journal officiel le 2 juillet 1999.
- Loi n° 24.425 – Organisation mondiale du commerce<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 5 janvier 1995.
- Loi n° 22.195 portant approbation de la Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de l'Acte de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et de l'Acte de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 1<sup>er</sup> avril 1980.
- Loi n° 17.011 portant approbation de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 17 novembre 1966.

---

<sup>5</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/P/3.

<sup>6</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/P/4.

<sup>7</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/P/5.

<sup>8</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/P/6.

<sup>9</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/U/1.

<sup>10</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/U/2.

- Résolution n° 350/99 du Secrétariat à l'agriculture, à la pêche et à l'alimentation (SAGPyA) - Préservation des végétaux - Homologation des produits phytosanitaires<sup>11</sup>  
Publiée au Journal officiel le 8 septembre 1999.
- Résolution n° 440/98 du Secrétariat à l'agriculture, à la pêche et à l'alimentation (SAGPyA) - Préservation des végétaux - Homologation des produits phytosanitaires<sup>11</sup>  
Publiée au Journal officiel le 4 août 1998.

### **Droit d'auteur et droits connexes**

- Loi n° 11.723 – Régime juridique de la propriété intellectuelle (publiée au Journal officiel le 30 septembre 1933), modifié par les Décrets-lois n° 12.063/57 et 1.224/58 et par les Lois n° 20.098, 23.741, 24.249, 24.286, 24.870 et 25.036<sup>12</sup>  
Publiée au Journal officiel le 11 novembre 1998.
- Loi n° 24.870 – Porte modification des articles 5 et 84 de la Loi n° 11.723 (prolongement de la durée de protection jusqu'à 70 ans après la mort).<sup>12</sup>  
Publiée au Journal officiel le 16 septembre 1997.
- Loi n° 25.006 – Remplace l'article 34 de la Loi n° 11.723 (prolongement de la durée de protection pour les détenteurs d'œuvres cinématographiques).<sup>12</sup>  
Publiée au Journal officiel le 13 août 1998.
- Loi n° 25.036 – Porte modification des articles 1<sup>er</sup>, 4, 9 et 57 et incorpore l'article 55bis à la Loi n° 11.723 (logiciels et bases de données).<sup>12</sup>  
Publiée au Journal officiel le 11 novembre 1998.
- Décret n° 41.233 portant application de la Loi n° 11.723<sup>13</sup>  
Publié au Journal officiel le 30 septembre 1933.
- Loi n° 17.251 – Entérine l'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques<sup>14</sup>  
Publiée au Journal officiel le 4 mai 1967.
- Loi n° 19.963 – Entérine l'adhésion à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes.<sup>14</sup>  
Publiée au Journal officiel le 15 décembre 1972.
- Loi n° 22.195 portant approbation de la Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de l'Acte de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et de l'Acte de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 1<sup>er</sup> avril 1980.

---

<sup>11</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/U/3.

<sup>12</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/C/2.

<sup>13</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/C/3.

<sup>14</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/C/4.

- Loi n° 23.921 – Entérine la Convention internationale de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.<sup>14</sup>  
Publiée au Journal officiel le 24 avril 1991.
- Loi n° 24.425 – Organisation mondiale du commerce<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 5 janvier 1995.
- Loi n° 25.140 – Entérine la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, ainsi que les traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, et sur le droit d'auteur, tous deux ouverts à la signature à Genève.<sup>14</sup>  
Publiée au Journal officiel le 24 septembre 1999.
- Loi n° 17.648 sur la Société argentine des auteurs et des compositeurs de musique<sup>15</sup>  
Publiée au Journal officiel le 7 mars 1968.
- Décret n° 5.146/69 portant application de la Loi n° 17.648<sup>16</sup>  
Publié au Journal officiel le 21 novembre 1969.
- Loi n° 20.115 sur la Société générale des auteurs argentins pour la protection réciproque<sup>17</sup>  
Publiée au Journal officiel le 31 janvier 1973.
- Décret n° 461/73 portant application de la Loi n° 20.115<sup>18</sup>  
Publié au Journal officiel le 31 janvier 1973.
- Décret n° 1.670/74 sur la protection du droit d'auteur et des droits des interprètes de musique et des producteurs de phonogrammes<sup>19</sup>  
Publié au Journal officiel le 12 décembre 1974.
- Décret n° 1.671/74 sur le contrôle de la rentrée et de la distribution des bénéfices réalisés du fait de la diffusion ou de l'utilisation de disques et de phonogrammes en public<sup>20</sup>  
Publié au Journal officiel le 12 décembre 1974.
- Décret n° 8.478/65 sur l'autorisation obligatoire des auteurs ou de leurs représentants pour la diffusion ou l'utilisation de leurs créations en public<sup>21</sup>  
Publié au Journal officiel le 8 octobre 1965.

---

<sup>15</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/C/5.

<sup>16</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/C/6.

<sup>17</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/C/7.

<sup>18</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/C/8.

<sup>19</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/C/9.

<sup>20</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/C/10.

<sup>21</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/C/11.

### **Marques de fabrique ou de commerce**

- Loi n° 22.362 sur les marques de fabrique ou de commerce<sup>22</sup>  
Publiée au Journal officiel le 2 janvier 1981.
- Décret n° 558/81 – Règlement d'exécution de la Loi n° 22.362 sur les marques et les désignations<sup>23</sup>  
Publié au Journal officiel le 31 mars 1981.
- Décret n° 621/95 sur les brevets de médicaments<sup>1</sup>  
Publié au Journal officiel le 2 mai 1995.
- Ordonnance n° 17/95 – Disposition de la Direction de la technologie, de la qualité et de la propriété industrielle<sup>24</sup>  
Publiée au Journal officiel le 11 septembre 1995.
- Loi n° 24.664 – Protection des symboles et désignations olympiques<sup>25</sup>  
Publiée au Journal officiel le 26 juillet 1996.
- Loi n° 24.425 – Organisation mondiale du commerce<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 5 janvier 1995.
- Loi n° 22.195 portant approbation de la Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de l'Acte de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et de l'Acte de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 1<sup>er</sup> avril 1980.
- Loi n° 17.011 portant approbation de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 17 novembre 1966.
- Résolution n° 5/98 de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) – Procédures orales d'admission et procédures ordinaires<sup>26</sup>  
Publiée au Journal officiel le 14 avril 1998.

### **Dessins et modèles industriels**

- Décret-loi n° 6.673/63 sur les dessins et modèles industriels<sup>27</sup>  
Publié au Journal officiel le 16 août 1963.

---

<sup>22</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/T/1.

<sup>23</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/T/2.

<sup>24</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/T/3.

<sup>25</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/T/4.

<sup>26</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/T/5.

<sup>27</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/I/3.

- Décret n° 5.682/65 – Règlement d'application de la Loi sur les dessins et modèles industriels<sup>28</sup>
- Loi n° 24.425 – Organisation mondiale du commerce<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 5 janvier 1995.
- Loi n° 22.195 portant approbation de la Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de l'Acte de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et de l'Acte de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 1<sup>er</sup> avril 1980.
- Loi n° 17.011 portant approbation de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 17 novembre 1966.

### **Schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés**

- Décret-loi n° 6.673/63 sur les dessins et modèles industriels<sup>27</sup>  
Publié au Journal officiel le 16 août 1963.
- Décret n° 5.682/65 – Règlement d'application de la Loi sur les dessins et modèles industriels<sup>28</sup>
- Loi n° 24.481 sur les brevets d'invention et les modèles d'utilité<sup>1</sup>  
Publiée au Journal officiel le 20 septembre 1995.
- Décret n° 260/96 sur les brevets d'invention et les modèles d'utilité<sup>1</sup>  
Portant approbation du texte codifié de la Loi n° 24.481 modifiée par la Loi n° 24.572 et son règlement d'application.  
Publié au Journal officiel le 22 mars 1996.
- Loi n° 24.425 – Organisation mondiale du commerce<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 5 janvier 1995.
- Loi n° 22.195 portant approbation de la Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de l'Acte de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et de l'Acte de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 1<sup>er</sup> avril 1980.

### **Indications géographiques**

- Loi n° 25.163 – Vins et spiritueux d'origine viticole<sup>29</sup>  
Publiée au Journal officiel le 12 octobre 1999.
- Décision n° C.23/99 de l'Institut national de vitiviniculture<sup>30</sup>  
Du 22 décembre 1999.

---

<sup>28</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/I/4.

<sup>29</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/G/1.

<sup>30</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/G/2.

- Loi n° 25.156 – Défense de la concurrence<sup>31</sup>  
Publiée au Journal officiel le 20 septembre 1999.
- Décret n° 89/2001 – Défense de la concurrence – Règlement d'application de la Loi n° 25.156<sup>32</sup>  
Publié au Journal officiel le 30 janvier 2001.
- Loi n° 22.802 – Pratiques commerciales loyales<sup>33</sup>  
Publiée au Journal officiel le 11 mai 1983.
- Résolution n° 100/83 – Dispositions réglementaires de la Loi n° 22.802<sup>34</sup>  
Du 10 mai 1983.
- Loi n° 24.425 – Organisation mondiale du commerce<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 5 janvier 1995.
- Loi n° 22.195 portant approbation de la Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de l'Acte de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et de l'Acte de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 1<sup>er</sup> avril 1980.
- Loi n° 17.011 portant approbation de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle<sup>3</sup>  
Publiée au Journal officiel le 17 novembre 1966.

---

<sup>31</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/G/3.

<sup>32</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/G/6.

<sup>33</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/G/4.

<sup>34</sup> Voir le document IP/N/1/ARG/G/5.



**ANNEXE II**

**AUTRES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS**

| <p align="center"><b>TITRE<br/>DATES D'ADOPTION ET D'ENTRÉE<br/>EN VIGUEUR</b></p>  | <p align="center"><b>BRÈVE DESCRIPTION</b></p>   |
|---|--|
| <p><b>Marques de fabrique ou de commerce</b></p> <p><u>Disposition n° 68/70</u><br/>du 19 octobre 1970.</p> <p><u>Disposition n° 91/70</u><br/>du 10 décembre 1970.</p> <p><u>Disposition n° 71/71</u><br/>du 7 septembre 1971.</p> <p><u>Disposition n° 24/74</u><br/>du 1<sup>er</sup> août 1974.</p> <p><u>Résolution n° 123/75</u><br/>du 9 décembre 1974.</p> <p><u>Disposition n° 17/76</u><br/>du 10 septembre 1976.</p> <p><u>Disposition n° 19/73</u></p> <p><u>Disposition n° 25/74</u><br/>du 12 août 1974.</p> <p><u>Décret n° 15/77</u><br/>du 20 septembre 1977.</p> <p><u>Résolution n° 163/74 du Secrétariat à la santé publique</u><br/>du 14 novembre 1974.</p> <p><u>Article 17 de la Constitution nationale</u></p> <p><u>Articles 953, 1109 et 1071 du Code civil de la nation</u></p> <p><b>Indications géographiques</b></p> <p><u>Article 17 de la Constitution nationale</u></p> | <p>Règles regroupant les diverses dispositions applicables à la procédure d'enregistrement des transferts de marques, de brevets d'invention et de dessins et modèles industriels.</p> <p>Demandes de brevets d'invention, de marques de fabrique, de commerce ou d'agriculture et de dessins et modèles industriels.</p> <p>Liste de pays, demandes de brevets d'invention, de marques, de désignations commerciales et de dessins et modèles industriels.</p> <p>Règles en matière de transfert des droits enregistrés et de renonciation à ces droits.</p> <p>Enregistrement des désignations commerciales; annule les Résolutions du 19 décembre 1916 et du 20 décembre 1917.</p> <p>Une législation ne sera pas requise en ce qui concerne les instruments publics.</p> <p>Modifie le premier paragraphe de l'article 2 de la Disposition n° 68/70.</p> <p>Règles en matière de certification des pouvoirs et de suppression du registre des mandats.</p> <p>Transfert de droits.</p> <p>Usage de marques pour les spécialités médicinales.</p> <p>Établit l'inviolabilité de la propriété et le droit exclusif des auteurs et inventeurs sur leur œuvre.</p> <p>Dispositions d'application générale, relatives à la nullité des actes juridiques, à la responsabilité en cas de dommage et à l'usage abusif de droits.</p> <p>Établit l'inviolabilité de la propriété et le droit exclusif des auteurs et inventeurs sur leur œuvre.</p> |

| TITRE<br>DATES D'ADOPTION ET D'ENTRÉE<br>EN VIGUEUR  | BRÈVE DESCRIPTION  |
|--|--|
| <p><u>Articles 953, 1109 et 1971 du Code civil de la nation</u></p>  | <p>Dispositions d'application générale, relatives à la nullité des actes juridiques, à la responsabilité en cas de dommage et à l'usage abusif de droits.</p>  |
| <p><u>Loi n° 24.240 sur la défense du consommateur</u><br/>publiée au Journal officiel le 15 octobre 1993.</p>                             | <p>Cette loi a pour objet la défense des consommateurs ou usagers.</p>   |
| <p><b>Dessins et modèles industriels</b></p>   |  |
| <p><u>Loi n° 22.802</u><br/>publiée au Journal officiel le 11 mai 1983.</p>  | <p>Loi sur la "loyauté du commerce".</p>   |
| <p><u>Article 17 de la Constitution nationale</u></p>  | <p>Établit l'inviolabilité de la propriété et le droit exclusif des auteurs et inventeurs sur leur œuvre.</p>  |
| <p><u>Articles 953, 1109 et 1071 du Code civil de la nation</u></p>  | <p>Dispositions d'application générale, relatives à la nullité des actes juridiques, à la responsabilité en cas de dommage et à l'usage abusif de droits.</p>  |
| <p><b>Brevets (y compris la protection des obtentions végétales)</b></p>   |  |
| <p><u>Décret n° 2.817/91</u><br/>du 30 décembre 1991<br/>publié au Journal officiel le 6 avril 1992.</p>                                   | <p>Ce décret porte création de l'Institut national des semences (INASE) en tant qu'organe chargé d'appliquer la Loi n° 20.247 et organisme indépendant relevant du Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche de la nation.</p>  |
| <p><u>Résolution n° 35 de l'Institut national des semences</u><br/>du 28 février 1996<br/>publiée au Journal officiel le 14 mars 1976.</p> | <p>Définit les conditions à remplir pour bénéficier de l'exception prévue pour les agriculteurs, conformément à l'article 27 de la Loi n°20.247, et détermine la procédure à suivre par les agriculteurs, les pêcheurs et les obtenteurs ainsi que les documents correspondants.</p> |
| <p><u>Article 17 de la Constitution nationale</u></p>  | <p>Établit l'inviolabilité de la propriété et le droit exclusif des auteurs et inventeurs sur leur œuvre.</p>  |
| <p><u>Articles 2311 à 3.278 du Livre III (Droits réels) du Code civil de la nation</u></p>   | <p>Dispositions de caractère général, applicables aux semences et aux créations phylogénétiques, en vertu de l'article 20 de la Loi n° 20.247.</p>   |
| <p><u>Articles 953, 1109 et 1071 du Code civil de la nation</u></p>  | <p>Dispositions d'application générale, relatives à la nullité des actes juridiques, à la responsabilité en cas de dommage et à l'usage abusif de droits.</p>  |
| <p><u>Articles 82 et 83 de la Loi n° 20.744 sur le contrat de travail</u><br/>publiés au Journal officiel le 21 mai 1976.</p>              | <p>Dispositions de caractère général relatives aux inventions des travailleurs qui travaillent de façon dépendante.</p>  |

| <p style="text-align: center;"><b>TITRE</b><br/><b>DATES D'ADOPTION ET D'ENTRÉE</b><br/><b>EN VIGUEUR</b></p>  | <p style="text-align: center;"><b>BRÈVE DESCRIPTION</b></p>   |
|--|---|
| <p><u>Loi n° 22.426 sur le transfert de technologie</u><br/>publiée au Journal officiel le 23 mars 1981.</p> <p><u>Décret n° 580/81</u><br/>du 25 mars 1981.</p> <p><u>Loi n° 21.382 sur les investissements étrangers</u><br/>Texte codifié par le Décret national n° 1.853/93.<br/>Publiée au Journal officiel le 8 septembre 1993.</p> <p><b>Schémas de configuration de circuits intégrés</b></p> <p><u>Loi n° 17.011 portant approbation de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle</u><br/>publiée au Journal officiel le 17 novembre 1966.</p> <p><u>Article 17 de la Constitution nationale</u></p> <p><u>Articles 953, 1109 et 1071 du Code civil de la nation</u></p> <p><b>Protection des renseignements non divulgués</b></p> <p><u>Article 17 de la Constitution nationale</u></p> <p><u>Articles 953, 1109 et 1071 du Code civil de la nation</u></p> <p><u>Articles 153, 154, 155, 156 et 159 du Code pénal de la nation</u></p> <p><u>Articles 85 et 88 de la Loi n° 20.744 sur le contrat de travail</u><br/>publiés au Journal officiel le 21 mai 1976.</p> <p><b>Prévention de l'usage abusif des droits de propriété intellectuelle</b></p> <p><u>Loi n° 25.156 – Défense de la concurrence</u><br/>publiée au Journal officiel le 20 septembre 1999.</p> | <p>Annule la Loi n° 21.617 et dispose que l'autorité chargée de l'application sera l'Institut de la technologie industrielle.</p> <p>Décret d'application de la Loi n° 22.426.</p> <p>Établit des droits et des obligations concernant les investissements étrangers.</p> <p>Porte approbation de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.</p> <p>Établit l'inviolabilité de la propriété et le droit exclusif des auteurs ou inventeurs sur leur œuvre.</p> <p>Dispositions d'application générale, relatives à la nullité des actes juridiques, à la responsabilité en cas de dommage et à l'usage abusif de droits.</p> <p>Établit l'inviolabilité de la propriété et le droit exclusif des auteurs ou inventeurs sur leur œuvre.</p> <p>Dispositions d'application générale, relatives à la nullité des actes juridiques, à la responsabilité en cas de dommage et à l'usage abusif de droits.</p> <p>Dispositions d'application générale qui établissent des catégories et des sanctions pour la violation des secrets et quiconque détourne à son profit la clientèle d'un établissement commercial ou industriel.</p> <p>Dispositions de caractère général concernant les devoirs de fidélité et de non-concurrence des travailleurs travaillant de façon dépendante.</p> <p>Dispositions de caractère général en matière de concurrence.</p> |

| TITRE<br>DATES D'ADOPTION ET D'ENTRÉE<br>EN VIGUEUR   | BRÈVE DESCRIPTION  |
|---|--|
| <p>Décret n° 89/2001 - Défense de la concurrence<br/>- Règlement d'application de la Loi n° 25.156<br/>publié au Journal officiel le 30 janvier 2001.</p> <p><u>Article 1071 du Code civil de la nation</u></p> <p><b>Procédures et mesures correctives judiciaires civiles</b></p> <p><u>Code de procédure civile et commerciale de la nation</u></p> <p><b>Mesures judiciaires provisoires</b></p> <p><u>Articles 195 à 233 du Code de procédure civile et commerciale de la nation</u></p> <p><b>Mesures à la frontière</b></p> <p><u>Code douanier de la nation</u></p> <p><b>Procédures administratives</b></p> <p><u>Loi n° 19.549 sur la procédure administrative</u></p> <p><b>Procédures pénales</b></p> <p><u>Code de procédure pénale de la nation</u></p> | <p>Réglemente l'application de la Loi n° 25.156 - Défense de la concurrence.</p> <p>Disposition d'application générale relative à l'usage abusif de droits.</p> <p>Règles de procédure de caractère général, applicables sur le territoire national.</p> <p>Chapitre III.<br/>Section I – Mesures prudentielles générales, articles 195 à 208;<br/>Section 2 – Saisie préventive, articles 209 à 220;<br/>Section 3 – Séquestre, article 221;<br/>Section 4 – Intervention ou administration judiciaires, articles 222 à 227;<br/>Section 5 – Interdiction générale de biens et mesures conservatoires, articles 228 et 229;<br/>Section 6 – Interdiction d'innover et de passer des contrats, articles 230 et 231;<br/>Section 7 – Mesures prudentielles générales, articles 232 et 233.</p> <p>Dispositions de caractère général relatives aux mesures à la frontière.</p> <p>Dispositions de caractère général qui régissent les procédures administratives sur le territoire national.</p> <p>Règles de procédure de caractère général applicables sur le territoire national.</p> |